ruit d'un travail collectif, la présente charte a été élaborée afin de mettre en avant les principes que VOSGELIS entend respecter dans l'exécution de sa mission d'intérêt général au service du logement social.VOSGELIS prend en considération les attentes de ses collaborateurs, clients locataires, fournisseurs, partenaires institutionnels.

Le personnel de VOSGELIS se sent également personnellement engagé dans le cadre de la mission qui lui est confiée: chacun et ensemble, nous oeuvrons tous directement ou indirectement au service des familles les plus modestes.

Cette charte rassemble les principes dont le respect contribue à l'efficacité de l'action de VOSGELIS ainsi qu'à l'intégrité de l'ensemble de son personnel dans ses rapports internes et externes. Elle ne se substitue pas aux lois et règlements mais vise à les promouvoir et à en assurer le respect. Les valeurs que nous portons guident notre engagement et nos comportements.

## LES VALEURS DE L'OFFICE

#### PROFESSIONNALISME

La richesse et les compétences de VOSGELIS reposent sur l'expression des talents et l'implication de l'ensemble de son personnel. Attaché à la qualité, chacun apporte sa contribution à l'action collective et s'applique à tenir à jour ses compétences notamment à travers la formation professionnelle.

#### PROXIMITÉ

A l'écoute des locataires que nous accompagnons, nous travaillons pour l'avenir et partageons ensemble nos réalisations.

## • TRANSPARENCE, EGALITÉ DE TRAITEMENT

Nous agissons en toute impartialité et dans le cadre de relations transparentes. Nous sommes à même d'expliquer notre démarche et nos choix.

#### RESPONSABILITÉ

Nous respectons nos engagements auprès de nos partenaires internes et externes pour construire ensemble notre réussite.

### • DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant qu'Office Public de l'Habitat, au service des politiques publiques, notre ambition est de loger le plus grand nombre.

présentes et futures, tout en préservant l'environnement. Ces valeurs sont réaffirmées chaque jour au travers de notre comportement individuel, de notre conduite.

# **UN COMPORTEMENT ADAPTÉ**

- Aux fins de préserver un environnement de travail de qualité, chaque salarié contribue à favoriser la communication et l'esprit d'équipe.
- Dans ses rapports chaque salarié doit faire preuve d'intégrité, d'impartialité, de loyauté, de respect et de sens des responsabilités.
- Tout salarié s'interdit de solliciter des cadeaux, des avantages ou d'en accepter qui aient une valeur significative.
- En cas d'accès à une information confidentielle, le salarié veille à en préserver la confidentialité.
- Tout salarié qui a connaissance d'infractions ou de fraudes commises au détriment de VOSGELIS en informe sa direction.
- Si le salarié se trouve face à un conflit d'intérêts, c'est-à-dire une situation dans laquelle ses intérêts personnels sont de nature à pouvoir avoir une influence sur l'exercice impartial de sa mission, le salarié en informe sa hiérarchie.

Cette charte a été présentée, expliquée et commentée au personnel de Vosgelis lors de conférences animées fin 2011. Elle est remise à tous les salariés présents et à venir. Elle est affichée au siège, dans chaque agence et dans les lieux recevant du public.

Mise en ligne sur les sites internet et intranet de Vosgelis, elle fait partie des dossiers de consultation des entreprises.